

DEMANDE DE RECTIFICATION DE L'IMPOSITION A LA SOURCE (art 23 LIS)

N° AVS

N° AVS Conjoint

Données personnelles

Nom

Prénom

Rue N°

Localité, pays

Etat civil

Données personnelles du conjoint

Nom

Prénom

Rue N°

Localité, pays

Le conjoint travaille en Suisse : Oui Non

Compte Bancaire

N° CCP

Enfant(s)

Nom, prénom

Date de naissance

Nom, prénom

Date de naissance

Nom, prénom

Date de naissance

Nom, prénom

Date de naissance

Données employeur

Nom / raison sociale

Rue N°

Localité, pays

Données employeur du conjoint

Nom / raison sociale

Rue N°

Localité, pays

DECLARATION D'AUTRES REVENUS (ARTICLE 5 LIS)

Imposition des revenus non soumis à l'impôt à la source (allocation logement, titres, épargne, etc)

Justificatifs des revenus

DÉDUCTIONS

Frais de garde effectifs pour les contribuables qui tiennent **ménage indépendant** avec leur(s) enfant(s) de moins de 12 ans

Déduction des pensions alimentaires

Déduction des versements à une institution de prévoyance professionnelle pour le rachat d'années d'assurance (2ème pilier)

Déduction des versements à une institution reconnue de prévoyance liée (3ème pilier)

Impôt anticipé (**pour résidents à Genève**)

Fiche familiale d'état civil ou copie du livret de famille.
Justificatifs des versements.

Copie intégrale du jugement fixant la pension; justificatifs des pensions versées durant la période fiscale.

Certificat(s) de salaire et, de la part de l'institution de prévoyance une attestation certifiant le rachat effectué et le calcul du montant nécessaire au rachat d'une rente complète.

Formulaire officiel (form 21 EDP) certifiant les primes versées durant la période fiscale.

Attestations originales de gains de loterie, PMU, Sport Toto, réalisés en Suisse; relevés de comptes bancaires, CCP, etc.

AUTRES DEMANDES (à motiver ci-dessous)

Lieu et date

/ /20

Signature :

LISTE DES DOCUMENT(S) A JOINDRE SELON DEMANDES CI-DESSOUS (EN PLUS DE LA COPIE DE L'ATTESTATION-QUITTANCE A FOURNIR DANS TOUS LES CAS)

Votre demande	Document(s)
➔ correction du taux d'imposition	Certificat(s) de salaire.
➔ correction du barème appliqué	
• barème marié ou personne seule	Justificatif officiel relatif à l'état-civil (mariage, séparation, divorce).
• charge d'enfant(s) majeur(s) étudiant(s)	Fiche familiale d'état civil ou copie du livret de famille, certificat(s) de scolarité, certificat(s) de salaire de l'enfant ou, le cas échéant, une déclaration de non activité lucrative. Si vous êtes séparé(e) ou divorcé(e), nous préciser si une pension est versée par l'autre parent en faveur de votre enfant.
• charge d'enfant(s) mineur(s)	Fiche familiale d'état civil ou copie du livret de famille.
• charge d'enfant(s) (parents vivant union en libre)	Fiche familiale d'état civil ou copie du livret de famille, nom et adresse de l'employeur de l'autre parent s'il travaille en Suisse

REMARQUES

Les requêtes sont traitées le plus rapidement possible ; leur nombre important nous contraint toutefois à un étalement des réponses, jusqu'au huitième mois de l'année pour autant que le dossier soit complet.

Respectez impérativement le délai de réclamation (30 mars dans la plupart des cas); si vous n'êtes pas en possession du justificatif nécessaire à la date d'échéance du délai, présentez néanmoins votre requête en précisant que les justificatifs suivront.